

Message du Maire



Bonjour à tous,

J'aimerais vous rappeler l'importance, pour la santé de tous, de respecter les consignes gouvernementales de façon très stricte.

À cet effet, nous vous recommandons d'éviter de vous déplacer d'une région à l'autre ou d'une municipalité à l'autre sauf en cas de besoins essentiels. Ainsi, nous demandons aux propriétaires de résidence secondaire de ne pas se déplacer régulièrement entre celle-ci et leur résidence principale, et surtout, de ne pas y tenir de rassemblement avec des individus ne faisant pas partie de leur famille immédiate (gens vivant sous le même toit).

Le gouvernement provincial a resserré l'application de ses directives et la Sûreté du Québec a maintenant autorité pour donner des amendes aux citoyens récalcitrants. À cet égard, si vous constatez une situation où les directives gouvernementales ne sont pas respectées, mettant ainsi la santé de tous en danger, vous êtes invité à composer le 310-4141. Cette ligne spéciale permet à la SQ de recueillir les plaintes spécifiques à la COVID-19 ainsi qu'à analyser et agir sur celles-ci. À cet effet, je tiens à vous aviser que j'ai discuté avec la SQ ce matin et on m'a confirmé que notre municipalité serait visitée de façon plus régulière à partir d'aujourd'hui. Rappelez-vous également que depuis la semaine dernière, ils sont autorisés à émettre une amende de 1000.00\$ plus les frais dès la première offense.

Malheureusement, à ce qu'on me rapporte régulièrement, il semble y avoir encore plusieurs personnes qui ne respectent pas les mesures de distanciation sociale adoptées par le gouvernement du Québec et des personnes de 70 ans et plus qui continuent de circuler. Je désire rappeler à ces personnes qu'elles peuvent et doivent utiliser les services de livraison offerts par le Groupe d'Actions Communautaires aux numéros suivants 418-815-4244 ou 418-818-0153 ou encore des commerces offrant de telles livraisons dans notre secteur.

En terminant, je vous rappelle que le respect des consignes de quarantaine et de distanciation sociale émises par le Premier Ministre Legault nous assurera de gagner cette bataille ensemble!

Hervé Simard, Maire

Rappels des consignes à respecter

Il est interdit de brûler des matériaux de construction usagés, de démolition des matériaux créosotés, traités, teints ou peints, des matériaux à base d'hydrocarbure et/ou de caoutchouc.

Il est strictement interdit de jeter de gros rebuts ou autres déchets dans les divers conteneurs de la municipalité. Vous êtes dans l'obligation de garder ces articles chez vous jusqu'à la réouverture des Écocentres.



Service de livraison de pharmacies pour tous



Le Groupe d'Actions Communautaires offrira à TOUTE la population de Ferland-et-Boilleau un service de livraison des pharmacies de La Baie (Jean Coutu, Familiprix et Brunet) les lundis et jeudis à partir de la semaine prochaine. Ceci dans l'objectif de diminuer les risques de propagation de la COVID-19 chez nos citoyens. Nous tenons également à souligner que la pharmacie Uniprix offre un service de livraison de prescriptions.

Les gens sont invités à passer leur commande avec leur pharmacie et communiquer avec nous par la suite au 418-815-4244 pour l'organisation de la livraison.

NOTEZ BIEN : la livraison de pharmacie doit inclure obligatoirement une prescription, mais vous pouvez faire livrer quelques articles supplémentaires avec votre commande (couches, crème, shampoing, etc.).

Rappel – Livraison d'épicerie à domicile

Le service de commande par téléphone est offert exclusivement par le **Marché Richelieu Benoit Simard**, les lundis et mercredis entre 8h et 12h pour la population de plus de 70 ans et personnes vulnérables.



Procédures de commande et de livraison d'épicerie:

Composez le 418-544-3366 POSTE 0 pour faire préparer votre commande chez le Marché Richelieu. Le paiement doit se faire uniquement par carte de crédit.

Les livraisons seront effectuées par un bénévole du Groupe d'actions communautaires.

Célébration de la Semaine Sainte sur Facebook

Mgr René Guay présidera les célébrations de la Semaine Sainte sur le WEB. Celles-ci seront diffusées en direct de la chapelle de l'évêché sur la page Facebook du diocèse de Chicoutimi.

<https://www.facebook.com/diocesechicoutimi>

Que vous ayez une page Facebook ou non, il est possible d'y avoir accès. Voici l'horaire :

Dimanche des Rameaux, 5 avril à 10h

Jeudi saint, 9 avril à 19h

Vendredi saint, 10 avril à 15h

Veillée Pascale, samedi 11 avril à 20h

Pâques, dimanche 12 avril à 10h



Pour plus de détails, rendez-vous sur le site Internet du diocèse à l'adresse suivante : <http://www.evechedechicoutimi.qc.ca/>.